



Item60-Décrire l'organisation de l'offre de soins en psychiatrie

1) Généralités

Historique:

Réorganisation massive dans la deuxième partie du 20ème siècle:

=> transition depuis les "asiles d'aliénés", structures permettant d'isoler, généralement hors des villes, les sujets souffrant de troubles mentaux et leur servant de lieux de vie à une organisation "en secteur" permettant de proposer aux patients quand leur état clinique le permet des prises en charges adaptées à leurs besoins, ambulatoires et proches de leur domicile, articulées en réseaux:

- **1985**: - instauration des 3 types de sectorisation: **secteurs de psychiatrie générale, inter-secteurs de psychiatrie infanto-juvénile, secteurs de psychiatrie en milieu pénitenciaire**.
-découpage géo-démographique de la carte sanitaire française
- **1990**:- loi du 27 juin: 3 modalités d'hospitalisation: hospitalisation libre, hospitalisation à la demande d'un tiers, hospitalisation d'office
-intégration de certains secteurs dans des hôpitaux généraux, création de cliniques psychiatriques privées
- **Loi du 5 juillet 2011**: modifie les modalités de l'hospitalisation sous contrainte

L'organisation actuelle:

- **Les services hospitaliers "classiques"**: en CHU et CHG, au sein d'hôpitaux généraux regroupant d'autres services spécialisés. Assurent d'une manière générale des soins psychiatriques libres dans les mêmes modalités que les hospitalisations médicales classiques + des missions d'enseignement et de recherche.
- **Les secteurs de psychiatrie générale**: cf infra
- **Les structures spécifiques**: **SAMU psychiatrique** (prise en charge post-traumatiques++), hôpitaux militaires, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (**CSAPA**), foyer de post-cure, **psychiatrie pénitenciaire** (sectorisation spécifique, services implantés à l'intérieur des centres pénitenciers: 26 Services Médico-Psychologiques Régionaux (**SMPR**) + Dispositifs de Soins Psychiatriques divers..)
- **Les structures associées**: médico-sociales ++: ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail), Maisons d'Accueil Spécialisées, EPAD...
- **La psychiatrie privée**: hospitalisations en clinique ou structures du secteur associatif, prise en charge ambulatoire (psychiatrie libérale pratiquée par plus de la moitié des psychiatres en France)

2) Les secteurs de psychiatrie générale

Généralités:

Organisation spécifique à la **psychiatrie adulte**, en France:

-Découpage géo-démographique de la carte sanitaire: le territoire français est découpé en **plus de 800 zones géographiques** comprenant chacune environ **70.000 habitants**.

=> chaque habitant dépend d'un secteur en fonction de son adresse, et ne peut théoriquement être refusé dans les structures du secteur dont il dépend (quand plus de place ou hospitalisation en urgence à l'autre bout du territoire, accord entre les secteurs puis transfert dès que possible sur le secteur du patient.

-Permet d'assurer la continuité de soins coordonnés par une même équipe, avec différents intervenants et en différents lieux en fonction des besoins.

Associe le plus souvent:

- **Une unité d'hospitalisation**: ouverte, fermée ou les deux, au sein d'un **Centre Hospitalier Spécialisé** (ou **Etablissement Public de Santé**) le plus souvent, parfois intégrée à un **Centre Hospitalier Général**
- **Un centre médico-psychologique**: centre de consultations ambulatoire:
-rôle central++++
-situé dans la ville (=>proche du domicile des patients)

- consultations gratuites,
- divers intervenants: psychiatres, psychologues, infirmiers, psychomotriciens, ergothérapeutes, assistantes sociales
- actions coordonnées par le psychiatre référent: consultations de suivi, organisation de visites à domicile, accompagnements divers, hospitalisations programmées etc.
- coordination avec les différents acteurs: sociaux, associatifs, médicaux...

Et en fonction des secteurs...:

- **Centre d'Accueil et de Crise:** permettant des consultations en urgence, et parfois des hospitalisations courtes selon des modalités souples (temps complet, de jour, de nuit etc.)
- **Hôpital de jour:** permet en prise en charge généralement au long cours, pour des patients présentant une pathologie relativement stabilisée permettant un retour à domicile (ou en structure d'accueil) le soir mais nécessitant des soins importants en journée: groupes thérapeutiques, consultations, préparation d'un projet de réinsertion professionnelle etc.
- **CATTP (Centre d'accueil Thérapeutique à Temps partiel):** nécessité de soins sur certains temps de la journée seulement: ateliers thérapeutiques divers (arts, sports etc.)
- **Structures d'hébergements thérapeutiques:** parfois inter-sectorielles (regroupent des moyens mis en commun par plusieurs secteurs): **appartements** ou **foyers** thérapeutiques: permettent une réinsertion sociale et une autonomisation progressive, sous un regard soignant permettant une évaluation et un accompagnement au plus près des besoins. Temps d'occupation généralement déterminé à l'avance.

3) La psychiatrie infanto-juvénile:

-**Intersecteurs de psychiatrie infanto-juvénile:** sur le même principe que la sectorisation adulte mais découpage en zone plus large d'habitants (population pédiatrique) => > **300 secteurs** couvrant une population générale de **190.000 habitants**

- **Unités d'hospitalisation:** unités d'hospitalisation à temps complet classique assez rares, regroupant souvent plusieurs secteurs, à destination des adolescents+++ => hospitalisations complètes souvent au sein des services de pédiatrie générale ou CHU!
- **Centre Medico-Psychologique**
- **Hopital de jour**
- **CATTP**
-

Souvent, structures différentes au sein d'un même secteur en fonction des âges pris en charge: 0-3 ans, 3-6 ans, 6-12, 12-18 etc...

-Travail de partenariat avec les autres structures médicales ou médico-sociales de l'enfance et du handicap:

- **Aide Sociale à l'Enfance**
- **Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD):** accompagnement personnalisé dans les différents lieux de vie de l'enfant (domicile, école etc.) permettant de porter un projet de soins et d'intégration scolaire.
- **Instituts Medico-Educatif**
- **Ecoles** (milieux ordinaires ou dispositifs d'inclusion collective: classes adaptées (**CLIS, ULIS**))
- **CMPP:** Centre Médico-psycho-pédagogique: fonctionnement proche de celui d'un CMP mais n'appartenant pas au système du secteur (structures municipales, départementales etc.)